

*Interpellation relative au*

## **Swissmedia Center: Quelles responsabilités pour «mauvaise gestion, un manque de rigueur, une absence de stratégie et une organisation déficiente» ?**

L'Association Swissmedia a été choisie pour accueillir deux composantes du pôle TIF (Technologies de l'information) vaudois, à savoir le technopôle et l'incubateur, ce qui impliquait une mise à disposition de locaux, un conseil juridique, un encadrement pour les démarches financières, un coaching pour la finalisation d'un prototype. Cela cadrerait parfaitement avec le choix politique fait en 1995.

Ainsi pour les années 2009 à 2011, une convention a été signée (décision du 12 août 2009) avec l'Etat de Vaud qui précise les deux projets soutenus, à savoir le développement et la promotion des technopôles de Vevey et de Lausanne et le développement de l'incubateurs de Vevey (frais de fonctionnement et équipements).

La commune de Vevey de son côté a prolongé son soutien pour le fonctionnement de l'Association en particulier pour ses activités de service et ses actions de promotion en faveur des membres de l'association, en plus de l'exploitation du technopôle et du développement de l'incubateur.

### **Soupons de résultats médiocres**

Dans une interpellation déposée en juin 2012 au Conseil communal de Vevey, j'avais demandé s'il y avait vraiment des éclosions d'entreprises au Swissmedia Center. Je faisais état du fait que ces deux dernières années pourtant, des critiques s'étaient faites jour sur les résultats médiocres obtenus par cet incubateur/pépinière et sur le mauvais accueil réservé à des demandes. Je demandais notamment pour conclure si, dans ce contexte, la Municipalité entendait poursuivre son soutien financier.

Dans sa réponse, la Municipalité laissait entendre que tout allait bien, qu'il fallait poursuivre ce soutien à un projet créateur d'emplois. Toutefois la Municipalité se déchargeait sur l'Etat de Vaud en affirmant que l'évaluation du bon ou mauvais fonctionnement du pôle de développement Swissmedia et sa gestion opérationnelle reposait entièrement dans les mains du canton – son partenaire direct - au travers des mécanismes de surveillance exigés.

### **Situation calamiteuse découverte**

Suite à une visite du Contrôle cantonal des finances en octobre 2013, une situation calamiteuse sur le plan financier est apparue à tel point que l'Association a été dissoute en mars 2014. Selon les chiffres donnés par la Municipalité de Vevey, il est apparu au 31.10.2013 une perte nette pour la période 2013 de CHF 117'126 à laquelle doit être rajoutée une perte reportée des exercices précédents de CHF 56'735, soit CHF 173'861. Au 31.12.2013 un bilan provisoire fera état d'une perte de CHF 228'813.-.

La Municipalité de Vevey, dans une réponse donnée jeudi dernier à une interpellation du Conseil communal de Vevey, a fait savoir que la Ville n'était pas associée à la procédure d'évaluation des demandes ni au suivi/coaching des entreprises. Elle n'était informée qu'au travers de sa représentation par une place obligatoire au sein du Comité de l'Association.

Par ces mots, elle estime donc que l'entier de la responsabilité de cet échec échoit à l'Etat de Vaud.

### **Mauvaise gestion, manque de rigueur, absence de stratégie et organisation déficiente**

Selon les déclarations du municipal veveysan Etienne Rivier, il y a quelques semaines dans la presse, « la structure était trop petite pour être rentable et l'encadrement des startups s'est révélé insuffisant. »

«Elle ne déploie pas assez d'activités par rapport aux subventions qu'elle touche» a relevé de côté, son président Olivier Mark, très critique, dans Le Régional. Il fait encore état de «mauvaise gestion, manque de rigueur, absence de stratégie et organisation déficiente». On apprend également que le comité a tenté d'initier une remise en question, mais que cela a créé des tensions, son secrétaire général étant critiqué pour son immobilisme. Le Contrôle cantonal des finances, lui pointe un manque de rigueur dans la gestion de l'association.

### L'Etat de Vaud se défile

Dans sa réponse, la Municipalité de Vevey fait état de « plusieurs discussions qui ont eu lieu avec le SPECO pour essayer de sauver l'Association et pour obtenir du Canton qu'il verse les subventions auxquelles elle semblait avoir droit. Le Canton a non seulement contesté devoir des montants pour 2013 mais a demandé des retours sur les subventions versées les années passées, aggravant ainsi manifestement la situation de l'AS, position confirmée par une lettre du 4 avril 2014 (décision de restitution de subvention à l'encontre de SwissMedia). »

A noter que selon la Municipalité de Vevey « depuis le début des contrats avec l'Etat de Vaud, l'Association Swissmedia a toujours tenu une comptabilité générale, avec une répartition extracomptable dans un fichier Excel selon les activités, en liaison avec les subsides du canton et de la Ville de Vevey. Chaque année, les comptes ont été ainsi présentés au SPECO, qui les a toujours acceptés. Cela s'est fait ainsi jusqu'en 2013 ; les budgets sont construits sur le même schéma. »

Dans ce contexte, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat que je remercie par avance pour ses réponses circonstanciées :

1. Comment explique-t-on le fait que la société fiduciaire ait communiqué de résultats rassurants en 2012 (bénéfice de 9'000 francs) alors que l'expertise conclut à une perte reportée de 56'000 francs. une perte sur 2013, de 117'000 francs au 31.10 2013 soit au total 173'000 francs. et que finalement l'ardoise 2013 atteindra finalement la somme de 229'000 francs ?
2. Comment explique-t-on que la situation se soit dégradée de manière calamiteuse en 2013 (173'000 francs) sans que le secrétaire général tire la sonnette d'alarme, en informe son comité et les organes subventionneurs ?
3. Comment se fait-il que le comité pouvait estimer que tout allait bien en juin 2012, alors qu'il s'avère que l'encadrement des start-up était totalement insuffisant et qu'il y a eu «mauvaise gestion, manque de rigueur, absence de stratégie et organisation déficiente», selon les propos du président Olivier Mark ?
4. Le Conseil d'Etat confirme-t-il que la commune de Vevey n'était pas responsable de la gestion opérationnelle de l'AS, mais que c'était bien le Canton au travers des mécanismes de surveillance exigés qui était son partenaire direct ?
5. Comment l'Etat de Vaud peut-il contester devoir une subvention en 2013 et demander un remboursement des subventions passées alors qu'il a pris des engagements et qu'il tenait les rênes de cette association ?
6. Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il le fait que le non-versement des subventions promises a conduit au non-paiement de charges sociales ? N'est-il pas nécessaire que dans un tel contexte, l'Etat de Vaud assume ses responsabilités ? Trouve-t-il normal de laisser la ville de Vevey éponger seule les salaires et les charges sociales par une reconduction de la subvention en 2014 ?
7. Quelles mesures vont-elles être prises pour poursuivre les responsables ? Pour quelle raison une plainte n'a-t-elle pas été déposée à ce jour pour cette gestion calamiteuse et cette dilapidation de l'argent du contribuable et le sera-t-elle dans ces prochaines semaines ?
8. Sauf s'ils ont été trompés par la direction de l'association, les représentants de l'Etat de Vaud dans cette association seront-ils sanctionnés pour avoir failli à leur devoir de surveillance ? Est-il prévu une action en responsabilité ?

Vevey, le 23 juin 2014

*Jérôme Christen*



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 24.06.14

Scanné le \_\_\_\_\_

Développement souhaité

14 - INT - 271

## Liste des députés signataires – état au 21 janvier 2014

Aellen Catherine	Chapalay Albert	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chappuis Laurent	Ehrwein Nihan Céline
Apothéoz Stéphanie	Cherbuin Amélie	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Christine	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Ballif Laurent	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Bally Alexis	Christin Dominique-Ella	Gander Hugues
Bendahan Samuel	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Glauser Alice
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Debluè François	Guignard Pierre
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haury Jacques-André
Brélaz François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Induni Valérie
Buffat Michaël	Divorne Didier	Jaquet-Berger Christiane
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquier Rémy
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jobin Philippe
Calpini Christa	Dupontet Aline	Junglaus Delarze Suzanne
Capt Gloria	Durusel José	Kappeler Hans Rudolf

## Liste des députés signataires – état au 21 janvier 2014

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Rydlo Alexandre
Kunze Christian	Oran Marc	Schaller Graziella
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Payot François	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Surer Jean-Marie
Marion Axel 	Podio Sylvie	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Tosato Oscar
Matter Claude	Randin Philippe	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rapaz Pierre-Yves	Trolliet Daniel
Meinenberger Daniel	Ravenel Yves	Tschopp Jean
Meidem Martine	Renaud Michel	Uffer Filip
Melly Serge 	Rey-Marion Aliette	Venizelos Vassilis
Meyer Roxanne	Rezso Stéphane	Voiblet Claude-Alain
Miéville Laurent	Richard Claire	Volet Pierre
Miéville Michel	Riesen Werner	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Romano Myriam	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane	Roulet Catherine	Wehrli Laurent
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Neiryneck Jacques 	Rubattel Denis	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Ruiz Rebecca	Züger Eric